

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS						ARRIVÉES A						CAHORS			MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)				
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.				
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.				
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —				

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 18 Novembre.

Tous les journaux réclament la lumière sur l'affaire Demangeat. M. Edmond About pose ainsi la question dans le XIX^e Siècle.

Deux préfets de la République sont en présence. L'un M. Demangeat, affirme publiquement que son prédécesseur, M. André (de Trémontels), était concussionnaire et faussaire ; qu'il en a toutes les preuves en main, qu'il les a communiquées au ministre compétent, et qu'on l'a révoqué, lui Demangeat, pour prix de son courage. M. André (de Trémontels), que l'on a mis en disponibilité sous un prétexte politique deux ans après les révélations de M. Demangeat, n'a point protesté jusqu'ici ; il laisse la parole au ministre ou plutôt au sous-secrétaire d'Etat, qui n'en fait pas un très brillant usage. Cette affaire, qu'on ne sait par quel bout prendre, tant elle attire peu les mains nettes, a été portée à la Chambre par un jeune intransigeant, M. Laguerre. Elle a été résolue, comme il n'était pas malaisé de le prévoir, par un ordre du jour pur et simple.

Et après ? Avons-nous quelque part un ministre de la justice ? Dans quel trou de souris s'est cachée la conscience du pays ? Voici deux anciens préfets de la République, dont l'un est un abominable calomniateur si l'autre n'est pas un voleur et un faussaire. Je ne connais ni l'un ni l'autre ; je serais charmé de les tenir tous deux pour les plus galants hommes du monde, si la chose n'impliquait pas contradiction. Vont-ils s'en aller dos à dos, sous l'œil bienveillant du ministre ? Si un tel scandale se produit ou plutôt se continue, que dira-t-on de nous dans le monde ? Et nous-mêmes, qu'elle idée nous ferons-nous de la République ? La femme de César ne doit pas être soupçonnée ; la femme de César a été répudiée pour moins que cela.

Le Journal des Débats critique finement la Chambre des députés. Selon notre confrère, les députés perdent un temps précieux alors qu'ils avaient promis d'examiner sérieusement le budget.

« On se demande pourquoi, disent les Débats, les Chambres ont été convoquées, cette année, avant l'heure. La seule raison vraisemblable est qu'on ne s'était pas aperçu assez tôt que les élections sénatoriales pouvaient être ajournées jusqu'à la fin de

janvier. On a cru, dès lors, qu'il y avait urgence à discuter et à voter la loi électorale du Sénat. Le Sénat, s'est mis, en effet, à la besogne et, au bout d'un mois de travail, il a conclu au projet que l'on connaît. Quant à la Chambre, elle a eu bien de la peine à remplir ce mois de session et pour dire les choses n'ont été plus découvertes que depuis le 14 octobre. »

Il est vrai que depuis hier elle se souvient qu'il y a un budget à discuter.

Le XIX^e Siècle, dans son article sur le budget de 1885, est d'avis qu'on pourrait encore réaliser des économies. Il y a, dit-il, dans plusieurs administrations des emplois inutiles. Pourquoi ne les supprime-t-on pas ?

« On a multiplié, dit notre confrère, les places dans toutes les administrations. On disait déjà du temps de Balzac que nous avions en France trop d'employés ; la France aujourd'hui compte un grand tiers d'employés de plus qu'au temps de Balzac. La besogne n'est pas mieux faite pour être partagée entre tant de gens, et les mieux payés sont quelquefois les moins utiles. On propose déjà quelques économies sur ce chapitre ; il en reste à faire beaucoup d'autres. »

Informations

La réforme électorale du Sénat.

La Chambre a nommé la commission chargée d'examiner la proposition de réforme électorale du Sénat.

Huit membres sont favorables à la proposition de la commission du Sénat ; trois hostiles se prononcent pour le suffrage universel.

Le scrutin de liste. — M. Ferry s'est rendu samedi devant la commission du scrutin de liste. Il a déclaré que le gouvernement est nettement favorable au rétablissement du scrutin, mais qu'il est hostile aux amendements qui ont pour but de prolonger la durée

actuelle du mandat législatif et aux termes desquels la Chambre serait renouvelée partiellement avant la fin de chaque législature.

Selon lui, il conviendrait de fixer à quatre ans la durée du mandat et que les circonscriptions actuelles serait diminuée, fussent représentées jusqu'à la fin de la prochaine législature par un nombre de députés égal à celui que le scrutin d'arrondissement leur attribue.

Questionné par un des membres de la commission sur le moment où le gouvernement voudrait que le projet vint en discussion à la Chambre, M. Ferry a répondu : au mois de février.

Le débat s'engagerait au Sénat en mars.

Quant au nombre de députés, il admet comme minimum le chiffre actuel, soit 557.

Réunion Bonapartiste. — Dans une réunion, présidée par M. Lenglé, M. Pascal, a indiqué l'attitude que le parti bonapartiste devait observer dans les élections de 1885.

Nous devons sans doute, a-t-il ajouté, si le cas se présente, appuyer ceux de nos amis qui croiraient devoir engager une lutte personnelle ; mais comme parti nous n'avons rien à attendre de ces batailles parlementaires dans lesquelles nous ne pouvons pas présenter au pays la vraie solution, la seule qui puisse réveiller les énergies latentes du suffrage « A quoi bon, dit-il, dépenser nos hommes et notre argent pour compromettre notre cause dans les plus périlleuses compromissions ? « Car, il faut bien le reconnaître, avec le scrutin de liste, il n'y a sur le terrain législatif de lutte possible, si illogique qu'elle soit, qu'avec l'alliance des royalistes. »

Or, M. Pascal ne veut plus d'alliance avec les royalistes.

Une coalition n'ayant d'autre but que le renversement de la République serait, selon lui, une

tactique « imbécile et malhonnête ». Elle ne réussirait pas, et si, par impossible, elle aboutissait, elle n'aurait servi qu'à augmenter le gâchis en renversant le gouvernement.

la constitution d'un comité central à laquelle seraient convoqués tous les sénateurs et les députés du parti.

M. Paul de Cassagnac, convoqué lui-même à la réunion des sénateurs et des députés a fait dire qu'il comptait y voir les questions « d'unité de principe » définitivement tranchées.

Le comité central qui est en fonction, aura pour but de réunir toutes nos forces éparses, de grouper tous les éléments de puissance que le parti impérialiste renferme. Il aura à s'occuper de la préparation des élections et du choix des candidats que le parti devra soutenir.

Ces candidats devront se rallier au programme que le comité aura arrêté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 novembre

L'affaire Demangeat-Trémontels

M. Andrieux a la parole pour adresser une question au ministre de l'intérieur.

M. Andrieux. — On sait que M. Demangeat, ancien préfet et ancien inspecteur des établissements pénitentiaires, a écrit aux journaux une lettre dans laquelle il accuse, M. André, dit de Trémontels, d'avoir émis en qualité de préfet des mandats fictifs pour se procurer de l'argent personnel.

M. Demangeat déclare qu'il a été révoqué pour avoir signalé les faits et refusé de les couvrir. Il produit cette déclaration sous la garantie de son honorabilité qui n'est pas contestée.

Ce serait en connaissance de ces faits criminels, que M. le ministre de l'intérieur aurait maintenu en fonctions M. André et qu'il l'aurait même promu à la première classe de son grade.

dans une commode.

« — Maintenant, reprit-il, si vous voulez, nous allons dîner. Cela vous convient-il ?

« Je rougis. Pour économiser sur mes frais d'hôtel, j'avais résolu de ne pas manger ce soir-là. J'avais bien faim, pourtant. Mais je me dédommagerais en déjeunant le lendemain sur le bateau. Sans doute, Durieux comprit à ma rougissement que je n'osais pas lui faire l'aveu de ma détresse, car, après avoir fait deux ou trois tours dans notre petite chambre, il ajouta :

« — Monsieur Petit-Giraud, vous partez demain, n'est-ce pas ?

« — En effet.

« — Et vous resterez sans doute longtemps aux Etats-Unis. Eh bien, laissez-moi le plaisir de boire à votre heureux voyage et à votre bonne réussite.

« Sans attendre ma réponse, il sonna. Le même garçon qui était venu pour faire le lit reparut :

« — Monsieur me fait l'honneur de dîner avec moi. Servez deux couverts ici.

« Je n'eus pas le courage de refuser. Ma joie fut complète quand j'entendis Durieux ordonner qu'on apportât du vin de Champagne. Je le répétai, j'aurais dû me méfier ; mais j'avais toujours été si malheureux ! Qui m'avait jamais témoigné de l'affection ! J'étais abandonné. Pourquoi n'aurais-je pas cru à ce jeune homme qui avait l'air de s'intéresser à moi ? Je ne pouvais l'accuser d'un calcul. Ce n'était pas, certes, pour me voler puisque j'avais vu des billets de banque dans son portefeuille.

« J'ai écrit ces mémoires pour dire toute la

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(46)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

— J'ai obéi, continua Petit Giraud. De plus, Monsieur, j'ai réfléchi... oui, je ne crois pas me tromper, et je puis affirmer maintenant que c'est bien celui que je soupçonne qui a tué M. de Maudreuil.

— Vous m'avez promis...

— Oui, oui, je vous ai promis de vous révéler, non pas son nom véritable que j'ignore, mais l'endroit où vous pourriez le joindre. Lisez ces pages et vous serez convaincu après, comme je le suis maintenant, que c'est bien Durieux qui est le coupable !

— Comment ferez-vous pour me mettre en face de lui ?

A côté du manuscrit se trouvait une lettre de Petit-Giraud, et qu'il avait mise sous enveloppe, mais sans la fermer pourtant.

— Voyez, Monsieur.

Loïc regarda la suscription et tressaillit. La missive était adressée à

Mme veuve Duparc

119, boulevard Haussmann

Elle était ainsi conçue :

« Madame,

« Un évènement terrible pour vous vient d'arriver. J'étais hier à Maulny. Votre nouveau régisseur, M. Honoré Josias, a été victime d'un assassinat. Il a déclaré qu'il vous accusait de l'avoir voulu faire tuer et que vous aviez fait exprès de l'attirer en Touraine... »

Suivaient quelques lignes indifférentes. — Comprenez bien, Monsieur, elle prendra peur, arrivera ici. Elle est vive comme un diable ! Alors, vous la menacerez d'aller à la police et elle vous dira où se cache ce Durieux !

Rien n'était plus simple. Petit-Giraud envoya porter immédiatement sa lettre à madame Duparc. Comme il l'avait dit à M. de Maudreuil, cette femme allait venir. Loïc, lui, avait ouvert le manuscrit du Petit-Giraud. Nous allons le résumer en quelques lignes pour nos lecteurs, auxquels nous éviterons les périodes sonores de l'homme de lettre malheureux. Dès les premiers instants, le baron se sentit entraîné, passionné par sa lecture. Petit-Giraud n'était pas trompé. L'assassin de son père était bien ce Durieux, et dans quelques heures madame Duparc allait le mettre en face de lui.

—XXIX

LE JOURNAL DE PETIT-GIRAUD (Extraits).

« ... Je devais m'embarquer le lendemain. Puisque l'Europe ne me donnait pas de quoi vivre, j'avais résolu de m'expatrier. Je demeurais dans un hôtel meublé sur le port du Havre. C'est là que j'allais passer ma dernière nuit. Or, je

rentrais, la veille, à sept heures du soir, après avoir porté moi-même mon petit bagage sur le bateau, quand je vis un jeune homme qui s'approchait de l'hôtelier :

« — Avez-vous une chambre libre ? lui demanda-t-il.

« — Plus une, Monsieur.

« Et en effet, la maison était pleine d'émigrants qui devaient partir le lendemain, comme moi.

« — Seulement, continua l'hôtelier, quand j'ai encombrement de voyageurs, j'en mets deux dans chaque chambre. On n'a qu'à établir un lit.

« Je passai rapidement pour monter chez moi. A peine y étais-je depuis dix minutes, que le garçon vint me prévenir que, pour ma dernière nuit, j'aurais à partager ma chambre avec quelqu'un. Il tenait déjà à la main les draps du lit destiné au nouveau venu.

« — C'est le voyageur que j'ai aperçu en bas, pensai-je.

« Il entra presque aussitôt, et je vis que je ne m'étais pas trompé. C'était un jeune homme de mon âge, un peu plus âgé peut-être, de taille ordinaire, d'apparence froide. Il me salua et me dit :

« — Puisque nous sommes destinés à être compagnons pendant une nuit, il faut que je vous dise qui je suis. Je m'appelle Durieux et je suis voyageur de commerce.

Le silence du gouvernement est-il un aveu? Y a-t-il quelque chose de vrai dans ces allégations qui ont vivement ému l'opinion publique.

M. Waldeck-Rousseau. — Il résulte d'une enquête faite sous mon prédécesseur, M. Fallières, au sujet de M. Trémontels, qu'aucun fait incriminant sa probité n'a été relevé. Ces faits nouveaux ayant été argués, comme M. Trémontels, aujourd'hui en disponibilité, fait encore partie de l'administration, je lui ai enjoint d'avoir à se disculper et de saisir la justice de l'affaire.

Le débat est clos.

Le budget de 1885

L'ordre du jour appelle la discussion du projet portant fixation du budget de 1885.

M. Amagat. — Comme toujours, on avoue une partie du déficit; mais on cache la partie la plus considérable.

L'équilibre, jusqu'ici, n'a pu être obtenu qu'au moyen de l'emprunt à jet continu.

Je crois qu'on peut établir des finances sans recourir à de nouveaux impôts. On ne peut condamner la France à un système d'impôt à outrance.

Le budget a été ramené par la commission à 3 milliards, 20 millions environ, tant en recettes qu'en dépenses. Ce chiffre ne donne pas une idée exacte de la situation.

La règle classique des évaluations consiste à prendre pour base les résultats acquis du dernier exercice connu. Si le ministre des finances n'y a pas suivi, c'est qu'il a dû reconnaître un déficit.

M. le rapporteur du budget actuel se pique d'être revenu à la règle classique; mais comment l'a-t-il appliquée? Partout il admet des majorations qu'il s'efforce de justifier, mais qui sont contraires à la

les évaluations optimistes de M. le rapporteur. Ce n'est pas plus de deux milliards 950 millions de recettes qu'on peut espérer.

Quant au budget des dépenses, il se divise en budget ordinaire et extraordinaire. On ne devrait garder le budget extraordinaire, que pour les frais d'étude et le rachat des chemins de fer. Alors, il y aurait plus de 50 millions à faire rentrer au budget ordinaire.

En ramenant au budget ordinaire ce qui doit y figurer, on arrive au chiffre de 3,100 millions, auxquels il faut ajouter plus de 100 millions pour le Tonkin, soit 3,200 millions qui, rapprochés des 2,950 millions pour les recettes, accusent un déficit d'au moins 250 millions.

De 1879 à 1885, le total des déficits accumulés est de 1,568 millions sans compter 2,300 millions laissés au budget extraordinaire. Comment a-t-on payé tout cela? Par des excédents fictifs.

D'après la Cour des comptes, gardienne de la probité des finances, c'est au mépris des règles supérieures de comptabilité que le compte des finances a été établi, avec des interventions et des virements qui sont les pratiques les plus condamnables. Il est vrai de dire que l'administration opportuniste a été pour le pays plus désastreuse que la guerre. (Très bien, à droite.)

La suite à lundi.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Séance du 13 novembre

Tous les membres du Conseil sont présents à l'exception de :

vérité sur moi. Je dois donc avouer même les sentiments qui me peuvent être imputés à reproche. Je ne m'en cache pas, j'éprouvai un vif sentiment de joie lorsque je m'attablai devant ce repas si bien servi.

« — Vous devez être bien triste, reprit Durieux, quand il me vit suffisamment étourdi, il ne suffit pas que nous ayons dîné ensemble. Vous m'intéressez beaucoup. Vous n'êtes pas heureux, je veux faire quelque chose pour vous. Combien avez-vous d'argent.

« Soixante francs.

« — Rien que soixante francs, votre voyage payé? Mais vous êtes fou de partir dans des conditions pareilles! Vous ne connaissez pas l'Amérique. Là-bas, vous serez peut-être un mois avant de trouver du travail. Que deviendrez-vous avec soixante francs? Juste de quoi mourir de faim.

« J'ai mon passe-port, lui dis je.

« Il se mit à rire, comme si je lui avais débité une bonne grosse bêtise, bien lourde, bien naïve. Je crus avoir été ridicule; de fait, je ne me trompais pas.

« — Votre passe-port! ma parole d'honneur, vous ne connaissez rien de la vie, mon pauvre garçon! Votre passe-port! C'est qu'il a prononcé ce mot-là, comme s'il nommait un bouclier destiné à le protéger contre tous les mauvais coups!...

« — Je n'entendais pas raillerie sur mon passe-port, et j'eus lui prouvai : je m'irritai presque, mais autant qu'un humble personnage tel que moi pouvait oser se fâcher contre un homme imposant comme M. Durieux. Le fait est que

MM. Relhié, Lézéret et Ilbert.

M. Pouzergues est élu secrétaire pour la séance de novembre.

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre est lu et adopté.

Sont élus membres de la commission des travaux publics :

MM. Pouzergues, Besse, Rouffy, Agié et Costes. Sont élus membres de la commission des finances : MM. Bousquet, Parazines, Talou, Bouysson et Mazières.

Le conseil municipal vote les frais de pension ordinaires pour l'entretien à l'asile des aliénés de Leyméjé la femme Bol, Jean, savoir : le tiers de la dépense, les deux autres tiers sont à la charge du département.

M. le Maire donne communication au Conseil du rapport de MM. les ingénieurs du service vicinal en réponse à la délibération du conseil municipal qui demandait la préparation du projet de reconstruction du Pont-Neuf. MM. les ingénieurs font connaître que l'avant-projet est soumis au comité consultatif des chemins vicinaux. Ils ajoutent que l'adjudication des travaux ne pourra avoir lieu qu'en 1886, aucun crédit n'étant inscrit au budget départemental de 1885, et la commune n'ayant pas encore été autorisée à faire son emprunt pour cet objet.

Le conseil municipal donne acte à M. le Maire de sa communication. Il maintient son vœu du 6 août 1884 relatif à la préparation du projet définitif et n'attend que son approbation pour demander à réaliser l'emprunt qu'elle a voté.

Sur la proposition de M. le Maire, une dépense de 600 fr. est inscrite au budget municipal pour un acte de vente passé avec le sieur Lafeuille, pour cession d'un terrain, rue Ste-Claire, moyennant la somme de 600 fr.

Il vote une allocation de 50 fr. à l'institutrice de la Rozière pour indemnité de logement.

Il rejette une pétition du sieur Valette, qui demande l'aliénation d'une partie de la place sise devant sa maison, Institution Henri IV.

Une affaire concernant une cession de terrain par le sieur Cayla, est renvoyée à l'examen de la commission des travaux publics.

Le sieur Guiraudet demande la cession d'une parcelle de terrain et l'autorisation d'établir une bascule particulière au faubourg Labarre pour l'utiliser principalement les jours de foire.

Le maire signale les inconvénients de cette demande et propose de la rejeter.

Sur la proposition de M. Vincent, la commission des finances est chargée d'étudier s'il n'y aurait pas lieu d'établir à Labarre une seconde bascule municipale.

Sur la proposition du maire, le conseil municipal émet le vœu que le délai prévu pour la construction des gares et stations de la ligne de Cahors à Capdenac soit réduit à un an, afin de hâter le plus possible l'ouverture de cette voie ferrée.

M. le Maire donne lecture d'une pétition de M. Guiraudies-Capdeville, proposant la démolition du massif de maisons situés entre la préfecture et la place des Petites-Boucheries pour y établir un marché couvert.

Cette affaire est renvoyée à l'examen de l'administration qui devra s'entendre, s'il y a lieu, avec le conseil général et faire des propositions au conseil municipal.

Lecture est donnée d'une pétition des habitants de la rue Darnis demandant la démolition d'arceaux au couchant de cette rue.

M. le Maire informe qu'il présentera bientôt un

mon passe-port m'avait coûté de l'argent (cher pour moi!), des démarches et du temps. On m'a dit depuis que les gouvernements avaient à peu près supprimé entre eux ces papiers inutiles, qui ne servent à rien et n'empêchent pas les voleurs de voyager à leur aise. En effet, je m'en passai très-bien, ainsi qu'on le verra.

« — Montrez-moi donc ce fameux passe-port auquel vous tenez tant, reprit mon nouvel ami... Buvez donc, mon cher.

« Il me versa de nouveau une ample rasade de champagne, pendant que je prenais dans ma poche la grande enveloppe où étaient enfermés pélemêle mes certificats de bonne conduite, une ou deux lettres et mon passe-port. Je le lui tendis. Il l'ouvrit avec indifférence et lut tout haut :

AMÉDÉE LEJOSNE,

Né à Saint-Sortin (Ain), par Lagnieu.

Profession : homme de lettres.

SIGNALEMENT.

« Cheveux noirs. — Yeux bleus. — Teint ordinaire. — Nez ordinaire. — Bouche mince. — Menton allongé. — Signes particuliers : néant.

« — Allons, gardez-le, puisque vous y tenez tant, ajouta Durieux en me rendant le précieux papier que je mis de nouveau dans mon enveloppe. »

« Je m'endormis profondément une heure après. Le lendemain, j'étais à bord ; le navire fuyait vers arrière, quand je m'aperçus que mon passe-port avait disparu...

avec la commission des travaux publics. L'ouverture d'une large rue devant le collège. Ce projet donnerait satisfaction à la demande des pétitionnaires.

M. Talou demande à connaître la situation des divers projets qu'on devait exécuter au moyen des fonds de l'emprunt.

M. le Maire répond que quelques-uns de ces projets sont exécutés ou en voie d'exécution, tels que la rue Ste-Claire, la rue des Pénitents, la rue Hauteserre, le prolongement de la rue Brives et les travaux du château-d'eau. Les autres viendront à leur tour, à mesure que les formalités administratives seront remplies.

M. Talou demande s'il ne serait pas possible d'arrêter le prolongement de la rue Brives à la rue des Hortes et d'affecter l'économie en résultant à une percée des Badernes.

M. le Maire fait remarquer que ce n'est pas au moment où un projet est sur le point d'être complètement exécuté qu'il y a lieu de l'abandonner pour en étudier un autre. Il ajoute que les propriétés que traverse la rue Brives prolongée sont frappées par un jugement d'expropriation et que les offres légales ont été faites aux intéressés. Il persiste à demander que le projet soit exécuté en entier, pour créer des emplacements où les habitants de l'intérieur de la ville, qui seront déplacés par de nouvelles percées, pourront établir des constructions. Il insiste surtout pour que le long travail qui a été fait, soit par le Conseil, soit par lui, pour arriver à obtenir l'approbation des projets n'ait pas été dépensé en pure perte.

M. Talou insiste. Il dit que l'économie qu'on réaliserait en arrêtant la rue Brives à la rue des Hortes plus utilement à une percée des Badernes. M. Talou évalue cette économie à 100,000 fr.

M. le Maire répond que cette économie ne dépasserait pas 30,000 fr. Il fait remarquer à M. Talou que sa proposition est intempestive et qu'il fait semblant de protéger un quartier au détriment d'un autre.

M. Talou proteste énergiquement contre ce « semblant » qu'il trouve peu courtois. Il dit qu'il a fait très modestement une proposition au conseil et qu'il en demande le renvoi à la commission.

M. le maire dit qu'il propose encore plus modestement le rejet de la proposition de M. Talou.

La proposition de M. Talou est mise aux voix et rejetée à l'unanimité.

Une demande de remboursement pour réparations faites par les Frères, dans le local de l'Ecole communale, et d'indemnité pour chacun desdits Frères, est renvoyée à la commission des finances.

Est renvoyée à la même commission une demande d'augmentation de traitement présentée par M. Courtiade attaché à la bibliothèque municipale.

M. le préfet fait connaître qu'il a nommé un nouveau directeur et quatre adjoints pour les écoles laïques de la ville. D'après l'organisation réglée de concert avec M. l'inspecteur d'Académie, les enfants seront surveillés en dehors des heures de classe. Il demande pour le personnel de ces écoles, indépendamment du traitement normal, un traitement facultatif de 600 fr. pour chacun des directeurs et de 300 fr. pour chaque adjoint, ce qui obligera la commune à voter 100 fr. de traitement supplémentaire aux instituteurs et institutrices adjoints.

Le conseil accorde ce traitement supplémentaire. M. le Maire soumet à l'assemblée le projet d'appropriation du logement de la deuxième machine élévatrice du château-d'eau. Ce projet a été dressé sur les indications fournies par le constructeur de la machine.

« Je ne compris que sept ans plus tard l'intérêt que Durieux avait eu à me le voler. Arrêté comme faussaire, il s'était fait condamner sous mon nom. Son signalement était à peu près le mien. » ...

Loïc ne put en lire davantage. On frappait violemment à la porte.

« C'est elle ! dit Petit-Giraud.

Le baron de Maudreuil avait été violemment intéressé par la lecture des quelques pages que nous venons de transcrire. Il comprenait une partie du mystère. Un tourbillon de soie et de dentelles se précipita dans la chambre. C'était madame Duparc, l'ancienne belle Marton, mais bien changée par l'âge, qui avait alourdi ses formes, si élégantes jadis, et écrasé la pureté de ses lignes sous une épaisse couche de chair.

Elle était venue droit à Petit-Giraud ; mais elle aperçut tout à coup le baron de Maudreuil et jeta un grand cri :

« Lui !

Elle empoigna Petit-Giraud à la gorge, et, le secouant de ses deux mains comme pour l'étrangler ;

« Ah ! le traître ! tu nous as vendus !

Puis soudainement elle se laissa tomber sur un siège et se mit à pleurer.

« Assez de simagrées, Madame, dit Loïc en lui saisissant la main avec force. Voici longtemps que je cherche l'assassin de mon père. Vous seule le pouvez me le nommer ; vous seule pouvez me conduire à lui.

Madame Duparc, dès que Loïc avait commencé de parler, s'était arrêtée court dans sa douleur, elle écoutait avec une attention anxieuse :

Le détail estimatif s'élève à 23,000 fr. y compris une dépense de 4,000 fr. à faire en régie. M. le Maire demande l'approbation du projet et l'autorisation de faire adjudger. — Adopté.

Le conseil donne un avis favorable à une pétition présentée en faveur du sieur Bonnet, pour l'obtention d'un prix Monthyon.

M. le Maire donne communication d'une dépêche ministérielle concernant les maisons d'école projetées dans la commune de Cahors. M. le Ministre a prescrit pour certaines d'entre elles des modifications qui vont y être apportées.

Il demande le renvoi du dossier de la maison d'école de filles avec école maternelle, classée en première ligne, avec le vote de l'emprunt nécessaire à sa construction.

Le conseil, sur la proposition du maire, décide d'emprunter pour la construction de cette école une somme de 65,000 fr. et sollicite une subvention de l'Etat de 55,000 fr.

M. le Maire donne quelques explications sur les fonctions et la responsabilité des administrateurs de la caisse d'épargne municipale. Il propose ensuite de remplacer les six administrateurs démissionnaires.

Sont élus : MM. Mazières avoué, Pouget notaire, Labie ancien notaire, Bouysson, Delpech conseillers municipaux et Tulle propriétaire.

M. Vincent fait observer à M. le Maire que la rue Ste-Claire n'est pas terminée et qu'il reste à exécuter la partie qui va de la rue des Cadourques à la rue du Parc. Il demande qu'on s'occupe de ce projet.

M. le Maire répond qu'en parlant de l'ouverture de la rue Ste-Claire, comme d'un fait accompli, il entend parler que de la partie de cette rue qui se termine à la rue des Cadourques et dont le projet était arrêté depuis longtemps.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Cours d'assises du Lot

Audience du 16 novembre

Le sieur Andouze, reconnu coupable d'attentat à la pudeur, a été condamné à 4 ans d'emprisonnement.

Ministère public : M. Moignard, substitut ; Défenseur : M^e Grépon.

Audience du 17

Vernhes, reconnu coupable du crime d'incendie, a été condamné à 2 ans d'emprisonnement.

Ministère public : M. Many, procureur de la République ;

Défenseur : M^e Grépon.

Le 26 août dernier, le sieur Tauran, toaill au hameau de Bouysson, canton de Lacapelle-Marival, son beau-frère Nastorgs à coup de bâton et de bêche.

Ce crime avait pour mobile la satisfaction de la haine profonde qui régnoit entre les deux beaux-frères. Des menaces et voies de faits avaient souvent eu lieu de la part de Tauran ; en 1879 il avait même tiré un coup de revolver sur Nastorg.

Tauran, alléguant la légitime défense et prétendant n'avoir tué que pour échapper lui-même à la mort.

Tauran est faible d'esprit ; mais les témoins et

« — Vous ne connaissez donc pas son nom lui demanda-t-elle avec une profonde surprise.

« Non ; mais vous allez me l'apprendre, ou sinon je vous dénonce comme complice !

« Brusquement elle se jeta à genoux devant Loïc.

« Oh ! oui, je vais vous le nommer ! s'écria madame Duparc. Vous comprenez qu'il y a assez longtemps que tout cela dure ! Il faut en finir. Grâce à tous ces gredins-là, je ne peux pas jouir en paix de ma fortune ! Ils me tiennent sous leurs menaces, et je suis irès-malheureuse. Ah ! je me suis repentie bien souvent de m'être occupée de tout cela. Mais j'étais jalouse, et la jalousie ne raisonne pas !... Ecoutez, me jurez-vous de me laisser tranquille si je vous nomme l'assassin de votre père ? si je vous mène à lui, si je vous donne les moyens de le punir !

« Je vous le jure !

« Eh bien...

Loïc était en proie à une émotion indicible. Enfin, il allait tout savoir.

Non, reprit madame Duparc avec force, vous ne me croirez pas ! Si je vous disais le nom, vous me répondriez que je mens : voici ce que je vais faire : voulez-vous m'accompagner ?

« Où cela ?

« Chez vous !

« Chez moi...

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

le docteur déclarent qu'il n'est point irresponsable.

Reconnu coupable de coups et blessures ayant donné la mort sans intention de la donner, Tauran est condamné à 5 ans de réclusion.

Ministère public : M. Many, procureur de la République ;

Défenseur : M^e Bourdin.

Audience du 18

Levade est un vieillard de 68 ans ; il est accusé d'avoir dans la commune de Belmont commis des attentats à la pudeur sur des jeunes filles âgées de moins de 13 ans.

Déclaré innocent, Levade a été mis immédiatement en liberté.

Ministère public : M. Moignard ;

Défenseur : M^e Pouzet.

Un drame. — Jeudi matin, vers 8 heures, le quartier Valette, à Bergerac, était mis en émoi par un terrible événement. M^{me} L..., jeune femme de 20 ans, s'est suicidée en se tirant un coup de pistolet dans la tempe.

La mort a été instantanée.

Une voisine qui, en ce moment, passait devant l'habitation de M^{me} L..., fut effrayée par le coup de feu ; elle n'eut qu'à se tourner vers le lieu d'où partait le bruit pour apercevoir la jeune femme palpitante encore, étendue au milieu d'une pièce du rez-de-chaussée et dont les fenêtres étaient ouvertes.

La malheureuse avait les yeux bandés ! En un instant, tout le quartier fut sur pied et quelques minutes plus tard arrivait le mari, clerc chez un avoué de la ville.

Le mystère le plus impénétrable entoure cet événement que chacun explique à sa façon.

Les truffes. — Les premières truffes ont paru hier sur les marchés de Périgueux au prix de 3 fr. le demi-kilog.

Nominations universitaires. — M. Taniés, professeur de l'enseignement secondaire spécial au collège de Figeac est nommé professeur de sciences audit collège.

Un congé d'inactivité est accordé à M. Mouly, professeur de sixième au collège de Figeac.

M. Destermes, professeur de l'enseignement secondaire spécial au collège de Figeac, est chargé de l'année préparatoire audit collège.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 20 octobre 1884.

Présidence de M. COMBARIEU, directeur.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Pouzergues, secrétaire général, dépose les publications reçues.

Un membre lit une note du Bulletin monumental dirigé par M. Léon Palustre (5^e série, tome 12, 1884.) Cette note est relative au cardinal Arnaud de Via, neveu du pape Jean XXII, et fondateur de l'Eglise de Villeneuve-les-Avignon, où il fut enterré. Son tombeau placé dans une chapelle latérale, comprend un sarcophage sculpté et armorié, la statue couchée du défunt, une inscription commémorative encastrée dans le mur à hauteur des yeux du spectateur, et une arcade ogivale abritant le tout.

M. Rouquet lit un compte rendu du félibrige de Muret qu'il ont été remarquées « ses strophes enflammées. » Il communique le toast qu'il a prononcé au banquet et un sonnet à M. Henri Nadal, où l'on remarque les vers suivants :

Fas pas des bers, mes Diou enluzis toum cerbel,
Es poète de cor, è toum amo es tan puro
Qu'en matant les méchants que maudissen lè cel,
Traços dé caminols o lo raço futuro.

D'autres cops à toum lèze, an toum parla mignard,
Cantés nostres guerriers, rebiscolos Maynard. —
Tabé lou biel Quercy bènira to mémorio.

M. Malinowski analyse les publications de M. Landès, originaire de St-Oéré, administrateur des affaires indigènes dans la Cochinchine française et membre correspondant de la Société des Études. Parmi les cinq brochures de M. Landès, trois sont relatives aux superstitions des peuples annamites.

Le rapporteur regrette que notre compatriote n'ait pas donné à son travail, plein de détails curieux, la forme d'un dictionnaire, qui eût facilité les recherches et permis de comparer les usages, les cérémonies et les superstitions de ce pays avec ceux des autres peuples barbares, modernes ou anciens.

Les autres brochures sont le texte original et la traduction en français d'un poème tonkinois : *Les Pruniers fleureurs*. Ce poème est divisé en deux parties. Dans la première est racontée l'aventure d'un mandarin qui, appelé à la cour de Pékin, veut réagir contre la corruption et les abus des grands. Son insuccès lui crée de nombreux enne-

mis qui obtiennent de l'Empereur sa disgrâce et sa condamnation à mort. Son exécution est suivie de poursuites contre son fils. Celui-ci sauve sa vie après avoir traversé les plus grands périls. Mais, anxieux d'abord, désespéré ensuite, il a résolu de mettre fin à ses jours en se pendant à un arbre. Au moment où il va exécuter son dessein un bonze d'un monastère voisin coupe la corde qui devait l'étrangler. Plus tard il passa au service d'un mandarin, ancien ami de son père, et qui, un jour veut profiter de la saison des fleurs du prunier pour faire, d'après la religion de Boud-dha, des offrandes aux génies de l'amitié. Or, pendant la nuit, un orage dépouille les pruniers de leurs fleurs, en sorte que la cérémonie ne peut s'accomplir. Mais la fille du mandarin adresse au ciel des prières tellement ferventes qu'un miracle a lieu. De nouvelles fleurs s'épanouissent aux arbres dépouillés. Le jeune homme et la jeune fille célèbrent en chantant ce bienfait du ciel. Leur mariage s'en suit. Quelques semaines s'écoulent quand le mystère qui planait sur l'origine de l'heureux étranger se dévoile.

M. Malinowski fait observer que malgré des longueurs, ce poème renferme des passages touchants empreints d'une véritable originalité.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire, F. LAROUSILHE. Le directeur, COMBARIEU.

Agression nocturne. — M. Saumande, entrepreneur, à Périgueux, vient d'être victime d'une agression. Il rentrait vers minuit en voiture avec quatre de ses amis. Arrivés devant l'écurie, ses compagnons ayant pris congé de lui, M. Saumande détela sa jument. Au moment où il la faisait rentrer dans l'écurie, il reçut sur la tête un fort coup de baton ou de canne.

M. Saumande a pu remarquer que son agresseur était un homme de taille ordinaire, paraissant âgé de 25 à 30 ans, portant toute sa barbe et vêtu d'une très longue blouse bleue. Il était accompagné de deux autres individus, à peu près de la même taille, vêtus de paletots sacs très courts. M. Saumande ne connaît ni l'agresseur ni ses complices, qui se sont empressés de décamper ; mais il pense que le mobile qui les poussait était plutôt le vol que la vengeance.

M. Saumande est l'ancien entrepreneur des casernes de Cahors. Une enquête est ouverte.

Variétés

Les supplices au Tonkin

Sous la signature *Un torpilleur*, un officier du corps expéditionnaire au Tonkin donne au *Figaro* des notes très intéressantes sur la guerre actuelle, les troupes chinoises, les pavillons noirs. Nous détachons de ce *Carnet d'un torpilleur* le feuillet intitulé :

Les supplices

L'imagination peut à peine concevoir le raffinement des supplices que les Chinois ont fait endurer à nos malheureux soldats tombés vivants entre leurs mains. Bien heureux ceux qui étaient aussitôt décapités, sans avoir eu à subir auparavant les hideuses mutilations que ces monstres pratiquent habituellement sur leurs victimes.

Pour décoller les têtes, les Chinois se servent du couteau à lame droite qu'ils portent passé dans leur ceinture ; seulement, au lieu de trancher par le travers du cou, tantôt ils enlèvent la tête en la découpant sous les maxillaires et la nuque, laissant ainsi le tronc en entier ; d'autres fois ils enlèvent non seulement tout le cou, mais encore un large lambeau de la chair des épaules.

Dans les pagodes et les citadelles, j'ai vu souvent de larges bancs servant aux supplices, et dont le bois était maculé et noirci par le sang des victimes. Celles-ci y sont étendues sur le dos ; les bras et les jambes sont attachés aux pieds du banc qui sont inclinés et saillent en dehors.

Quant la victime est ainsi attachée, les bourreaux lui arrachent les ongles des pieds et des mains, lui crévent les yeux, couvrent tout le corps de profondes brûlures à l'aide des fers rouges, et enfin décapitent le corps pantelant. Horrible, n'est-ce pas ?

Le supplice de la cage

En juillet 1883, je remontais le Song-Cau ou Fleuve-Rouge afin de reconnaître les bar-

J'étais parti en sampan d'Hanoi, habillé en Chinois et accompagné seulement du fameux

pilote annamite Bah, qui, depuis de longues années, est au service de la France et connaît comme pas un toutes les rivières et les côtes du Delta.

En arrivant à Phu-Binh, je fus reçu par le *Thondoc* (maire), qui m'annonça qu'une bande de pavillons noirs avait quitté seulement la veille ce village, après avoir incendié la moitié des *cagnas* (cases en bambous).

Me conduisant dans une pagode au toit rongé par les flammes et consacrée à un dieu ayant un corps humain, que surmontait une tête de porc, cet indigène me fit voir deux longues caisses en forme de cercueil.

Chose étrange, au lieu d'être couchées en long sur des dalles, ces caisses ou plutôt ces cages étaient placées en hauteur. Je m'approchai, et à travers des écorces de lianes qui en fermaient les parois, j'aperçus des corps humains, couverts de sang, à moitié décomposés et exhalant une odeur infecte.

Ce sont deux tirailleurs annamites à qui les pavillons noirs ont fait subir le supplice de la cage ! — me dit le *Thondoc*.

Il faut toute la barbarie d'un Chinois pour avoir inventé cet atroce supplice dont voici la description :

Le prisonnier, entièrement nu, est placé dans cette cage qui mesure la hauteur d'un homme et est juste assez large pour qu'il puisse y entrer. Elle est formée de huit gros montants en rotin, reliés entre eux par des lianes flexibles formant paroi et laissant passer l'air.

Intérieurement ces montants sont garnis, sur toute leur longueur, de milliers de pointes en bambou aiguisées au feu et faisant saillie en dedans. En outre, le fond de la cage est hérissé de pieux acérés, laissant place pour poser les pieds de la victime. Ceux-ci sont enchaînés, ainsi que les mains, pour leur interdire tout mouvement et les empêcher de se retenir contre les parois en lianes.

Le malheureux condamné, après avoir été enfermé dans cette cage, est abandonné au supplice atroce qui l'attend. Ne recevant aucune nourriture, le sommeil s'empare bientôt de lui.

Il veut résister à cet accablement ; mais, hélas ! il ne peut se retenir contre les parois, ses membres liés l'en empêchent. Impossible de s'accroupir sur les piquets du fond de la cage.

Le corps vacille à droite, à gauche, et tombe chaque fois sur des milliers de dards acérés des montants qui déchirent les chairs. Ce supplice peut durer plusieurs jours, et la victime expire plutôt par le manque de sommeil que par les piqûres de ces bambous aiguisés.

Je fis retirer de ces cages les malheureux tirailleurs annamites, dont les corps, lardés de milliers de blessures, furent enterrés par les Tonkinois dans le cimetière de Phu-Binh.

Le lendemain, en arrivant à Thin-Binh, je trouvai également dans une pagode le cadavre d'un troisième tirailleur, enfermé dans une cage où il avait subi le même supplice.

au Luxembourg.



Je ne sais comment vous remercier pour m'avoir sauvé (je puis le dire) des maux dont je souffrais depuis environ trois ans. Devant marcher beaucoup, il me prenait souvent des picotements dans les reins, le ventre et les côtes. J'avais de fréquents maux d'estomac, mes selles me faisaient complètement défaut, de la manque d'appétit et affaiblissement général. Huit jours après avoir pris vos Pilules Suisses à 1 fr 50 la boîte, mes forces sont revenues, et je puis, grâce à vous, recommencer mes tournées sans éprouver aucune douleur. Aussi, c'est avec plaisir et reconnaissance que je recommanderai vos Pilules Suisses. QUERVET, brigadier, les Tailles (Luxembourg) Légation de la signature par M. le Maire des Tailles. A. Hertzog, Ph^o, 23, rue de Grammont, Paris.

Chalindrey (Haute-Marne), 20 novembre 1879. J'ai terminé le flacon de *Fer Bravais* que vous m'aviez envoyé ; j'ai retiré le plus grand bien de votre fer ; depuis que j'en fais usage, j'ai de l'appétit et ne souffre plus de fatigues de l'estomac ; en un mot, je me sens plus vigoureux ; aussi je continue d'en prendre avec confiance, et suis heureux de pouvoir vous témoigner toute ma reconnaissance. A. Boutand.

Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature R. Bravais, imprimée en rouge.

Lettre topique d'un pharmacien. — Monsieur Fanyau. Vous pouvez être persuadé que je recommanderai vos spécialités de tout mon pouvoir. J'ai pris deux bouteilles de votre Tisane Américaine des Shakers, et me suis complètement guéri d'une obstruction bilieuse dont j'avais grandement souffert pendant des mois entiers. De plus, je connais plusieurs personnes d'ici, d'honorabilité indiscutable, que je puis vous citer, si vous le désirez, et qui m'ont parlé très avantageusement de la Tisane. Vous pouvez user, comme il vous plaira, de ce témoignage donné en toute sincérité. Recevez, etc. Alphonse Begny, pharmacien à Saint-Georges d'Espéranche (Isère), 23 mars 1884. Prix : 4 fr. 50 la bouteille. La brochure explicative se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies, ou au dépôt, pharmacie Bourguignon, à Cahors. Dépôt principal, Fanyau, pharmacien, Lille.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉES ARTISTIQUES

Jeudi 20 novembre 1884.

LE MAÎTRE DE FORGES

Le *Temps* : « Nous avons constaté l'immense succès obtenu par le *Maître de Forges*, de M. Ohnet, à Paris. Il faut y revenir aujourd'hui pour constater un succès non moins grand dans toute la France où trois troupes d'élites, appartenant aux compagnies artistiques privilégiées assure ce brillant succès.

« Il est peut-être bon d'en développer les causes : — c'est qu'il y a dans ce succès un enseignement. Tandis qu'une école nouvelle et bruyante prétend bouleverser de fond en comble les vieilles règles et nous apporter un art nouveau, voici un homme qui réussit, disons mieux, qui va aux nues, tout simplement parcequ'il sait son métier, parcequ'il nous donne ce qu'on appelait autrefois une pièce bien faite.

« Le drame de M. Ohnet est fondé sur des sentiments que tout le monde comprend et qui intéressent tout le monde, parcequ'ils sont les sentiments communs de la nature humaine ; il est clairement exposé, déduit avec logique ; un dénouement heureux le conclut. Il n'en faut pas d'avantage, je ne dis pas pour écrire un chef-d'œuvre, mais pour plaire et assurer un succès qu'on a vu, qu'on veut revoir encore. »

LES FOURCHAMBAULT

M^{me} AGAR, ainsi que toute la presse l'a annoncé, rentre définitivement à Paris, pour ne plus quitter la Comédie-Française où l'appellent les nécessités du répertoire classique et d'importantes créations comme celles de la Reine dans *Hamlet* et de Guanhumara dans les *Burgraves*. Profitant de ses derniers jours de liberté, la tragédienne, avant sa rentrée à Paris, s'arrêtera dans notre ville où elle jouera le rôle de M^{me} Bernard des *Fourchambault* qu'elle a créé à la Comédie-Française et dont tous ceux qui ont eu la bonne fortune de l'applaudir à Paris ont le souvenir présent. C'est la première fois que M^{me} AGAR joue ce rôle en dehors du Théâtre-Français, aussi ne doutons-nous pas de l'empressement du public à applaudir une dernière fois l'éminente artiste.

Nous avons annoncé que M^{me} AGAR jouerait M^{me} Bernard, des *Fourchambault*, à la représentation qu'elle nous donnera le vendredi 21 Novembre ; ajoutons qu'elle dira en outre une pièce de vers : *La Bénédiction* de M. Cépée de l'Académie Française. Comme nous l'avons dit, M^{me} AGAR ne pourra plus désormais quitter Paris et la Comédie-Française ; c'est donc bien irrévocablement sa dernière représentation.

BOURSE. — Cours du 18 novembre

3 0/0	78 30
3 0/0 amortissable (ancien)	79 90
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	104 10
4 1/2 0/0 1883	107 75

Dernier cours du 17 novembre

Actions Orléans	1,315 00
Actions Lyon	1,207 25
Obligations Orléans 3 0/0	374 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	305 00
Obligations Lombardes (jouissance)	303 00

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	338 00
---	--------

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 novembre 1884.

La liquidation de quinzaine a eu lieu aujourd'hui. Le nombre des engagements contractés depuis le précédent règlement était peu considérable ; aussi la prorogation des positions prises a-t-elle pu s'effectuer sans provoquer de lutte sérieuse. Quant aux affaires nouvelles, elles ont continué à n'avoir qu'une très médiocre activité.

Il n'est que juste de reconnaître que les acheteurs nouveaux ont de bonnes raisons pour n'opérer qu'avec une extrême circonspection. Sans compter les nombreux points noirs qui obscurcissent encore l'horizon politique et financier, et dont les meneurs du marché n'ont voulu, jusqu'à présent, tenir aucun compte, ils n'ignorent pas que ces derniers voudront, à un moment donné soit se dégager entièrement, soit s'alléger dans une certaine mesure. Ils craignent, dès lors, d'être les derniers venus, et, par suite, d'avoir à payer les pots cassés. Le 3 0/0 cote 78.40 ; l'Amortissable, 80.05 et le 4 1/2, 107.85.

L'Italien est à 96.90 ; le Turc fait 8.27 ; l'Egypte est très discutée à 323.

En actions d'institutions de crédit, nous devons nous borner à constater la bonne tenue du Foncier à 429.5, et de la Générale, à 453.

La Franco-Egyptienne est offerte à 540. Les actionnaires qui se débarrasseront à ce cours, seront bien inspirés.

L'Obligation Panama nouvelle est revenue à 319. La baisse rapide qu'elle avait subie a paru causer de vives émotions ; de là, les achats qui ont été effectués pour relever les cours. La Compagnie et le syndicat des 150,000 obligations connaîtront-ils par hasard les auteurs des ces achats ?

Académie de Médecine de Paris

ORREZZA
Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 5 fr.
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet, depuis... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis..... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis..... 8 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

COMPLÈT, DRAP NOUVEAUTÉ, SUR MESURE, A 22 FRANCS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT PRÈS PUY-LEVEQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racinés le mille.
Jacquez.....	30 »	150 »
Herbemont.....	30 »	180 »
Cuningham.....	30 »	180 »
Riparia.....	30 »	80 »
Solonis.....	30 »	100 »
York Madeira.....	30 »	30 »

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés

Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Vignes Américaines & Franco-Américaines

MASSOU

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Porte greffe.	Bout.	Raciné.
Montefiore (vrai) le cent.	60 »	300 »
Riparia tomentoux.....	2 »	7 »
Riparia.....	1 50 »	6 »
Solonis.....	1 50 »	6 »
Yorck.....	2 »	8 »
Taylor.....	1 »	4 »
Clinton.....	0 50 »	2 »
Rupestris.....	3 »	10 »
Aminia.....	5 »	17 »
Producteurs directs.		
Othello.....	10 »	35 »
Herbemont.....	2 »	10 »
Senesqua.....	5 »	25 »
Bram.....	5 »	25 »
Canada.....	5 »	25 »
Triumph.....	8 »	30 »
Noha.....	5 »	25 »
Jacquez.....	1 50 »	7 »
Cuningham.....	1 50 »	7 »
Secrétaire.....	40 »	150 »

FRANCO-AMÉRICAINNE

Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racinés greffés et bien soudés sur Riparia, Solonis ou Viala, 180 francs le mille

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LES RAMOS

Marchand tailleur rue Fénelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

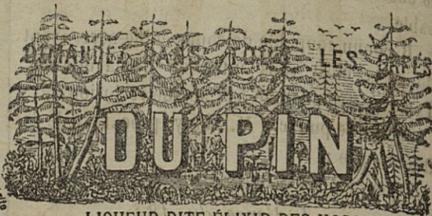
Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

130,000 f. A PLACER

sur bons billets propriétaires et commerçants de province. Ecrire franco à Madame TOURNEUX, 6, rue des Quatre-Venis, à Paris.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la Grande Chartreuse.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot, 1 f. 25 par la poste.

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors. NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

CCSTUMES sur mesure pour HOMMES